

Caen, le 30 juin 2016

## Devenir infirmier ou infirmière sans le baccalauréat

Le Jury régional de Présélection peut permettre aux personnes qui ne sont ni bacheliers, ni élèves de terminale mais qui justifient

- d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans le secteur hospitalier ou médico-social,
- ou
- au moins 5 ans d'expérience professionnelle quel que soit le secteur d'activité,

de se présenter au concours d'entrée des Instituts de Formation en soins Infirmiers.

**NOTA** : ne sont pas concernées par ce jury, les personnes qui ont accompli 3 années d'exercice professionnel en qualité d'aide-soignant diplômé, d'auxiliaire de puériculture diplômé ou aide médico psychologique diplômé. Pour ces candidats, l'inscription au concours d'entrée (A.M.P) ou à l'épreuve d'admission (A.S et A.P) s'effectue directement auprès d'un IFSI.

### Dossier d'inscription

Pour obtenir un dossier d'inscription et une notice de renseignements, adressez-vous à :

→ Agence régionale de sante de Normandie

#### Site régional annexe de Rouen

Immeuble Le Mail

31 rue Malouet

76040 ROUEN CEDEX

Téléphone : 02.32.18.32.54

→ ou téléchargez les à partir du site de l'ARS de Normandie :

<http://www.ars.normandie.sante.fr/Devenir-infirmier-diplome-d-Et.192228.0.html>

### Clôture inscription

La date de clôture des inscriptions est fixée au :

**Vendredi 7 octobre 2016 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi)**

---

#### Contact presse ARS Normandie

Hélène Landeau, T. 02 31 70 97 62

Sandrine Gautier T. 02 32 18 31 61 Port. 06 47 07 32 17

[ars-normandie-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-communication@ars.sante.fr)